



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RAPPORT DU GOUVERNEMENT

MESURE DU PLAN NATIONAL
DE RELANCE ET DE RÉSILIENCE (PNRR)
**PLAN DE MODERNISATION
DES ÉTABLISSEMENTS
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR CULTUREL**

INDICATEUR 7-30 C7/L11 CULTURE



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Direction générale de la démocratie culturelle,
des enseignements et de la recherche

RAPPORT DU GOUVERNEMENT

INDICATEUR 7-30 DU PLAN NATIONAL
DE RELANCE ET DE RÉSILIENCE (PNRR)

PLAN DE MODERNISATION DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTUREL

INDICATEUR 7-30 C7/I11 CULTURE

ÉDITO

Mesures de digitalisation des établissements d'enseignement supérieur culturel

Dans l'enseignement supérieur culture, la crise sanitaire du Covid-19 a montré l'importance de renforcer les instruments numériques permettant la digitalisation des procédures administratives et pédagogiques, la transmission des connaissances et la transformation de l'offre de formation. Elle a imposé le recours en urgence à des pédagogies à distance fondées uniquement sur des ressources numériques.

La mesure « digitalisation » du plan national de relance et de résilience (PNRR) a permis au ministère de la Culture de renforcer l'équipement numérique et informatique des écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage et des écoles de la création en arts plastiques et en spectacle vivant pour répondre aux besoins de la rentrée 2020-2021, ainsi que la construction d'une offre de formation « hybride » (présentiel / distanciel). Ces mesures ont aussi permis de transformer les modes d'activité de recherche, et l'organisation du travail des personnels des écoles (fonctions support et soutien).

Mesures de rénovation des écoles de l'enseignement supérieur culturel

Un plan inédit a été mis en place par le ministère de la Culture pour moderniser les établissements d'enseignement supérieur culturel (ESC), sur les plans énergétique et numérique notamment. Face à l'état parfois préoccupant des bâtiments des écoles, un plan d'investissement massif en faveur de ces dernières a été conçu, visant notamment à la mise en sécurité, en accessibilité et aux normes environnementales des réseaux

des écoles et à l'amélioration de la qualité des conditions d'accueil et de travail des étudiants et des enseignants. Au-delà des effets bénéfiques sur la relance de l'économie dans plusieurs domaines (bâti, transition écologique, etc.), cette mesure a permis de rénover en profondeur les écoles de l'ESC pour répondre aux défis auxquels elles doivent faire face.

Le choix des opérations retenues rassemble différents types d'interventions immobilières, illustratives des enjeux de la politique de l'architecture, notamment en matière d'optimisation des performances énergétiques du bâti existant, de valorisation du patrimoine du XX^e siècle et de la création architecturale.

Les travaux de modernisation des écoles ont été entrepris majoritairement pendant la fermeture des établissements, ou pendant les périodes d'enseignement à distance, ce qui a facilité l'organisation et la réalisation des opérations de rénovation.

Dans un souci de préservation de l'environnement et de réduction de l'empreinte carbone des bâtiments, l'utilisation de matériaux durables, à faible impact environnemental a été privilégiée au cours de ces travaux. Ces mesures de rénovation ont également contribué à l'amélioration de la consommation d'énergie des écoles.

Le ministère de la Culture se félicite de ce que le plan national de relance et de résilience (PNRR) a permis d'installer ces mutations pédagogiques dans la durée.



Naomi Peres
Directrice générale
de la démocratisation
culturelle,
de l'enseignement
et de la recherche

TABLE DES MATIÈRES

8	PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR selon la décision d'exécution du Conseil
---	--

8	VOLET RÉNOVATION DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTUREL
	La mise aux normes et l'adaptation des bâtiments 8
	Un budget dédié à la rénovation 10
	Un plan initié par les administrations centrales mis en œuvre par les écoles avec une MOA en propre ou en MOA déléguée (OPPIC) 10
	Bilan qualitatif du volet bâtiminaire pour les établissements de l'enseignement supérieur culturel 11
	Une communication conforme à la publicité européenne 13
	Un dispositif mis en œuvre de manière conforme aux intérêts financiers de l'UE 13
	Les pièces justificatives de chaque dossier sont conservées par les écoles 14

8	VOLET DIGITALISATION DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTUREL
	Une mesure de digitalisation pour moderniser les outils pédagogiques .. 14
	Un dispositif initié par l'administration centrale en lien avec les écoles bénéficiaires et mis en œuvre par celles-ci 15
	Procédures de sélection des projets 15
	Bilan du dispositif de digitalisation 15
	Un dispositif mis en œuvre dans le respect des intérêts financiers de l'UE 16
	Les pièces justificatives de chaque dossier sont conservés par les services en charge de leur traitement 16

18	ANNEXES
	Annexe 1 Référénts des dispositifs 19
	Annexe 2 Rénovation: liste des bénéficiaires 22
	Annexe 3 Digitalisation: liste des bénéficiaires 28

PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR SELON LA DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL

Le rapport du gouvernement reprend chacune des deux actions composant le « plan de modernisation des établissements de l'enseignement supérieur culturel » pour préciser comment la réalisation de ces actions a pu contribuer au maintien de l'enseignement supérieur culturel, fragilisé par la crise sanitaire et poursuivre la rénovation de ces écoles.

Le plan de modernisation des établissements d'enseignement supérieur culturel investit dans la rénovation énergétique, soutient la formation et renforce leur numérisation par la modernisation de leurs outils pédagogiques et de leurs infrastructures informatiques.

Ces réalisations sont décrites ci-après, accompagnées des éléments probants relatifs à l'avancement de la mesure.

VOLET RÉNOVATION DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTUREL

LA MISE AUX NORMES ET L'ADAPTATION DES BÂTIMENTS

Un plan inédit a été mis en place par le ministère de la Culture pour moderniser les établissements d'enseignement supérieur culturel, sur les plans énergétique et numérique notamment, et soutenir la formation. Face à l'état préoccupant des bâtiments des écoles de l'enseignement supérieur culturel (ESC), un plan d'investissement massif en faveur de ces dernières a ainsi été conçu, visant notamment à la mise en sécurité, en accessibilité et aux normes environnementales des réseaux des écoles; au maintien de la qualité de l'ESC; à l'amélioration de la qualité des conditions d'accueil et de travail des étudiants et des enseignants (formation à distance, prototypes, plateformes, expérimentations territoriales, équipement et accès au numérique). Au-delà des effets bénéfiques sur la relance de l'économie dans plusieurs domaines (bâti, transition écologique, etc.), cette mesure a permis de rénover en profondeur les écoles de l'ESC pour répondre aux défis auxquels elles doivent faire face.

Le choix des opérations retenues rassemble différents types d'interventions immobilières, illustratives des enjeux de la politique de l'architecture, notamment en matière d'optimisation des performances énergétiques du bâti existant, de valorisation du patrimoine du XX^e siècle et de la création architecturale:

Pour les écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage, les établissements ayant bénéficié d'un soutien financier sont les suivants:

- Ile réaménagement du bâtiment Perret de l'ENSA Paris-Malaquais ;
- la restauration (première phase) du clos et couvert de la Petite écurie du Roi de l'ENSA Versailles;
- la réhabilitation des ateliers du parc de l'ENSA Normandie;
- la rénovation thermique du bâtiment principal de l'ENSA Montpellier;
- les travaux d'aménagement de locaux de l'ENSA Paris-La Villette;
- la réhabilitation du bâtiment Pyramide pour l'ENSA de Bordeaux;
- la restauration du clos couvert du bâtiment Eldin (1977) et extension en toiture pour l'ENSA de Lille;
- la création d'un FAB LAB avec la création et équipement d'un laboratoire en technologies numériques de conception et de fabrication « Fab Lab in the Alps » dans l'ENSA de Grenoble.

Pour les écoles supérieures d'art, les établissements ayant bénéficié d'un soutien financier sont les suivants:

- le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP - département 75) pour la ventilation des salles et studios, le remplacement de l'éclairage, le renouvellement matériel numérique et le studio 3D ainsi que des travaux sur la rue;
- l'École nationale supérieure de la création industrielle (ENSCI - département 75) pour la suite du schéma directeur en cours (phase 1) pour les travaux urgents de mise en sécurité;
- le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL - département 69) pour la réhabilitation du bâtiment Isère et l'aménagement d'une salle de répétition et de travail pour les musiciens;
- l'École nationale supérieure d'art de Cergy-Pontoise (ENSA Cergy - département 95) pour un laboratoire d'expérimentation /insertion professionnelle pour les étudiants, financement de l'aménagement d'un centre d'art au sein de la nouvelle école (Centre d'art YGREC);
- l'École nationale supérieure d'art et de design de Limoges (ENSAD - département 87) pour la fin des travaux de clos et couvert;
- l'École nationale supérieure des Beaux-arts (ENSBA - département 75) pour l'optimisation thermique et la rénovation du bâtiment du Mûrier.

«Un plan inédit pour moderniser les établissements d'enseignement supérieur culturel et soutenir la formation.»

UN BUDGET DÉDIÉ À LA RÉNOVATION

La plupart des bâtiments des établissements d'enseignement supérieurs ont plus de 30 ans, et ne répondent plus aux normes environnementales ou aux normes pédagogiques réglementaires (Cergy, CNSMDL, ENSA Bordeaux ou Toulouse).

Le ministère de la Culture a ainsi accompagné les projets immobiliers des écoles supérieures nationales, avec pour objectif :

- la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité ;
- le maintien de la qualité et de l'attractivité de l'ESC ;
- l'amélioration des conditions d'accueil et de travail des étudiants ;
- la mise aux normes techniques et réglementaires en matière de performance énergétique

Grâce aux crédits du plan de relance, un effort sans précédent a été réalisé en faveur des bâtiments des écoles de l'enseignement supérieur Culture de l'ordre de 70 M€ sur 2021-2022, dont 64,4 M€ pour le plan d'investissement des écoles d'architecture et d'art :

- les 8 écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSA-P) sont réparties sur tout le territoire. Les typologies des sites sont hétérogènes avec une surreprésentation de bâtiments construits dans les années 1970-1980, voire 1990-2000, époques de moindre exigence énergétique. Dans le contexte conjuguant transitions écologique et énergétique, des opérations immobilières importantes de rénovation et de mises aux normes environnementales des édifices sont à réaliser dans les prochaines années (ENSA-P de Montpellier, Bordeaux, Grenoble, Versailles, Lille).
- Les 6 écoles d'art et conservatoires sur le champ du spectacle vivant comportaient les mêmes caractéristiques architecturales que les ENSA-P ci-dessus. Les investissements qui y ont été effectués ont permis d'assurer une transition écologique et énergétique grâce à des opérations immobilières importantes de rénovation et de mises aux normes environnementales, comme par exemple le financement des travaux pour le CNSMDP (10,24 M€) ou encore la poursuite du schéma directeur de l'ENSCI (6,7 M€).

UN PLAN INITIÉ PAR LES ADMINISTRATIONS CENTRALES, MIS EN ŒUVRE PAR LES ÉCOLES AVEC UNE MOA EN PROPRE OU MOA DÉLÉGUÉE (L'OPPIC)

Le ministère de la Culture assure la tutelle des écoles nationales d'art et d'architecture. À ce titre, il connaît les besoins de travaux des établissements. Dans le cadre du PNRR et pour la mesure de rénovation des bâtiments, seuls les projets ayant le niveau de maturité nécessaire

et une composante transition écologique ont été pré-sélectionnés par les directions de tutelle (DGPA et DGCA), afin d'établir une liste ministérielle définitive.

La majorité des travaux ont été conduits directement par les écoles. Pour quelques projets spécifiques, la MOA a été confiée à l'OPPIC, opérateur du ministère de la Culture en charge du suivi des opérations immobilières.

BILAN QUALITATIF DU VOLET BÂTIMENTAIRE DU PLAN POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTUREL

Les établissements placés sous la tutelle de la DGCA ont bénéficié de travaux de rénovation, de modernisation et de mise aux normes de leurs bâtiments. Ces interventions ont porté principalement sur :

- la réhabilitation du patrimoine immobilier culturel, incluant des bâtiments historiques et contemporains, afin d'en assurer la pérennité,
- l'amélioration des conditions d'accueil des publics (étudiants, enseignants, personnels et administratifs et techniques) avec des espaces plus fonctionnels, accessibles et adaptés aux nouveaux usages,
- la modernisation des équipements pédagogiques et artistiques,
- la mise aux normes techniques et réglementaires, en particulier en matière de sécurité, d'accessibilité et de performance énergétique,
- la requalification d'espaces intérieurs et extérieurs, favorisant de nouveaux usages culturels, pédagogiques et collectifs.

Dans l'ensemble, ces travaux visent à renforcer l'attractivité, la durabilité et la fonctionnalité des établissements culturels et d'enseignement supérieur artistique, tout en valorisant leur rôle dans les territoires.

De manière plus détaillée, les projets réalisés étaient les suivants :

CNSMDP (10,24 M€) : financement de divers projets de rénovation et modernisation des locaux dont notamment : la rénovation de la rue du conservatoire ; la rénovation de la résidence étudiante pour mineurs ; les travaux pour l'extension du wifi ; la rénovation de la médiathèque ; la rénovation des espaces pédagogiques ; la ventilation dans les salles de classe et les studios ; la rénovation d'une partie de l'éclairage ; la rénovation de la salle Pfimlin (+1,8 M€) ;

CNSMDL (5 M€) : aménagement d'un des cinq bâtiments du conservatoire, dit le bâtiment « Isère », avec la rénovation complète du bâtiment (enveloppe et adaptation fonctionnelle), la mise en accessibilité et la mise en sécurité (ERP), l'implantation d'une Black Box mutualisée entre les départements musique et danse.

« Les typologies des sites sont hétérogènes avec une surreprésentation de bâtiments construits dans les années 1970-1980. »

ENSCI (6,7 M€):

- MOA confiée à l’OPPIC pour la mise aux normes de la cour et l’aménagement d’une issue de secours; la refonte de l’accueil, de la zone dédiée aux expositions; la création d’une cafétéria, d’une salle de repos, d’une kitchenette;
- MOA directe de l’établissement pour le réaménagement de la façade qui accuse un défaut important lié à sa perméabilité thermique;

ENSBA (2,6 M€): optimisation thermique et rénovation du bâtiment du Mûrier avec l’isolation de la toiture, la restauration des baies donnant sur la cour Bonaparte;

ENSA Cergy (1,5 M€): intégration du centre d’art YGREC dans les locaux du nouvel établissement pour gagner en visibilité, renforcer son rôle de diffusion (EAC et lien social local);

ENSA Limoges (1,15 M€): rénovation de l’étanchéité de la toiture. En effet, l’ouvrage conçu comme un prototype, souffre depuis l’origine de défauts d’étanchéité en toiture, provoquant régulièrement d’importantes infiltrations (les déformations entre les cassettes vitrées et les cassettes opaques métalliques dues aux écarts de températures étant la principale cause de ces infiltrations. Les travaux réalisés ont permis de résoudre ce désordre.

Pour les écoles nationales supérieures d’architecture et de paysage:

ENSA de Versailles (15,4 M€): L’opération porte à la fois sur la restauration du clos et du couvert de ce monument historique, le remplacement des verrières et l’intégralité des menuiseries de l’école, l’isolement des combles et la rénovation du système de chauffage. Les travaux entrepris permettront un gain énergétique attendu de l’ordre de 55 %.

ENSA de Normandie (4,4 M€): la rénovation des Ateliers du Parc a permis à l’édifice de retrouver son usage premier, l’enseignement et la recherche en architecture. Les plateaux vitrés offrent des conditions de travail optimum pour les chercheurs du laboratoire ATE. Le grand studio a été reconfiguré en salle numérique pour l’enseignement à distance, les colloques, les réunions en format hybride. Enfin le sous-sol a été élargi et éclairé pour disposer d’une plateforme de travail sur l’écoconstruction.

ENSA de Montpellier (434 k€): rénovation énergétique de l’école, avec pour objectifs de réduire de 60 % la consommation d’énergie, en isolant l’enveloppe du bâtiment historique, en modernisant les équipements de chauffage et d’éclairage et en installant des panneaux photovoltaïques.

ENSA Paris-La Villette (1,6 M€): travaux d’aménagements de nouveaux locaux dans le bâtiment dit « des Ardennes ».

ENSA de Paris-Malaquais (6,7 M€): le réaménagement du bâtiment Perret a permis de créer 300 m² de surface utile supplémentaire, d’aménager de nouveaux locaux pour les services aux étudiants (ateliers fabrication, informatique, photo/vidéo) et la vie étudiante, et de revoir la distribution des salles de cours et des bureaux de l’administration.

ENSAP de Bordeaux (3,9 M€): l’opération sur la pyramide a pour objectif, en parallèle de la réhabilitation fonctionnelle, de retrouver la simplicité de l’architecture originelle, dans sa volumétrie, ses matériaux et ses couleurs.

ENSAP de Lille (3,8 M€): la réhabilitation thermique du bâtiment A, le premier bâtiment du site de Villeneuve d’Ascq construit en 1978 par l’architecte Pierre Eldin. Les objectifs du projet sont les suivants: un gain de confort thermique pour les usagers, la diminution de la facture énergétique, une réduction de l’empreinte énergétique et environnementale de l’État, promouvoir le réemploi et l’excellence en contexte de réhabilitation.

ENSA de Grenoble (1,2 M€): Le Fablab in the Alps est le résultat de la transformation de l’ancien restaurant administratif. Cette plateforme scientifique et pédagogique permet, entre autres, d’explorer de nouvelles techniques de prototypage et d’expérimenter de nouvelles méthodes de fabrication numérique. Le Fablab offre l’accès à tout le matériel nécessaire à la réalisation de maquettes (scies électriques, perceuses, ponceuses, rabot, touret, outillage électro-portatif et machines à commandes numériques).

UNE COMMUNICATION CONFORME À LA PUBLICITÉ EUROPÉENNE

Une communication a été faite *a posteriori* auprès des bénéficiaires en avril 2025 et août 2025 avec la transmission du kit complet « Plan de relance européenne » afin que le logo « NextgenerationEU » puisse apparaître sur le site de l’école.

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/kit-communication-France-Relance-UE.zip

UN DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE DE MANIÈRE CONFORME AUX INTÉRÊTS FINANCIERS DE L’UE

Pour rappel, ces aides ne relèvent pas du RGEC. En effet, l’enseignement public organisé dans le cadre du système d’éducation nationale financé et supervisé par l’État peut être considéré comme une activité non économique. La Cour de justice a ainsi jugé que l’État « *en établissant et en maintenant un tel système d’enseignement public, financé en règle générale par le budget public et non par les élèves ou leurs parents, [...] n’entendait pas s’engager dans des activités rémunérées, mais accomplissait sa mission dans les domaines social, culturel et éducatif envers sa population* ». Les écoles d’art et d’architecture ne sont pas des entreprises.

Des mesures de prévention des risques de fraude, de corruption et de conflits d’intérêts et de double financement ont été mises en œuvre par le ministère de la Culture dans le cadre du plan de soutien aux écoles supérieures d’art. Pour la recherche de double financement, le contrôle se matérialise par une requête (par Nom du bénéficiaire) sur la liste des projets soutenus par l’Europe en France.

« Des mesures de prévention des risques de fraude, de corruption et de conflits d’intérêts et de double financement ont été mises en œuvre. »

La mission achat du ministère de la Culture a édité une Charte de déontologie des achats au printemps 2025. Un déport a été formalisé pour les agents, concomitamment à la Charte de déontologie achats déployée l'année dernière (p.26). Ce document appelle tout agent qui se trouverait en situation de conflit d'intérêts à le signaler et à se déporter le cas échéant.

La communication de ce document a été assurée auprès de l'ensemble des réseaux du ministère lors du Comité ministériel des achats du 8 avril 2025.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE CHAQUE DOSSIER SONT CONSERVÉES PAR LES ÉCOLES

Les services du ministère de la Culture respectent les consignes du tableau de bord élaboré avec le service interne des archives. Ce document a été finalisé en septembre 2025 et a été communiqué par une note signée Secrétaire général.

Il en ressort que les dossiers sont archivés dans les écoles: une liste des pièces justificatives a été communiquée aux établissements afin que leurs dossiers archivés contiennent, a minima, les documents listés dans les annexes de «pièces justificatives» au DSGC de la mesure.

Pour l'ensemble des actions, les pièces justificatives sont conservées 5 ans après le dernier paiement sur le réseau informatique ministériel (soit jusqu'au 31/12/2031).

VOLET DIGITALISATION DU PLAN POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTUREL

UNE MESURE DE DIGITALISATION POUR MODERNISER LES OUTILS PÉDAGOGIQUES

Au sein de l'enveloppe de 70 M€ du plan pour les établissements de l'enseignement supérieur culturel, une mesure «digitalisation» à hauteur de 5,6 M€ a été mise en place pour moderniser l'outil pédagogique et les infrastructures informatiques des établissements d'enseignement supérieur.

La crise sanitaire de la Covid-19 a imposé le recours en urgence à des pédagogies à distance fondées uniquement sur des ressources numériques. Ces mutations pédagogiques sont désormais bien installées. La mesure «digitalisation» visait à renforcer l'équipement pour répondre aux besoins de la rentrée 2020-2021 et devait permettre, à moyen terme, la construction d'une offre de formation «hybride» (présentiel/distanciel). Ces mesures favorisaient aussi la transformation des modes d'activité de recherche ainsi que l'organisation du travail des personnels des écoles (fonctions support et soutien), à travers trois domaines d'action:

«Une mesure "digitalisation" à hauteur de 5,6 M€ a été mise en place pour moderniser l'outil pédagogique et les infrastructures informatiques.»

- équipement informatique des salles de cours et des amphithéâtres (logiciels, abonnements, réseaux, matériels informatiques et équipements): 4,4 M€
- soutien à l'équipement informatique des personnels des écoles et accompagnement (poste nomade, télétravail, formations): 0,51 M€

Sont concernées par cette mesure de digitalisation les écoles ayant bénéficié des rénovations bâtimentaires de leurs locaux.

UN DISPOSITIF INITIÉ PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE EN LIEN AVEC LES ÉCOLES BÉNÉFICIAIRES ET MIS EN ŒUVRE PAR CELLES-CI

Le dispositif a été initié directement au niveau de la DGPA et de la DGCA, avec une délégation de crédits aux écoles pour l'acquisition des équipements.

Les autorités délégataires (DGCA / SDAFIG / BAB) ont tenu, pour les établissements relevant de leur périmètre, des tableaux de suivi pour s'assurer de la consommation des enveloppes budgétaires et de la réalisation des projets. Les bilans financiers et qualitatifs transmis par les bénéficiaires ont permis de vérifier la bonne utilisation des fonds.

PROCÉDURE DE SÉLECTION DES PROJETS

La demande de remboursement pour le volet digitalisation des écoles ne porte que sur les établissements qui ont bénéficiés de travaux de rénovation. La sélection de ceux-ci s'est faite au regard des opérations dont les études étaient suffisamment abouties et entraient dans le cadre des objectifs liés à l'amélioration et l'optimisation thermique du clos et couvert ou la réduction de la consommation énergétique. Pour les écoles d'art, la sélection a été un travail mené en concertation avec la Mission conseil architectural et le Bureau des établissements de la DGCA et les établissements d'enseignement concernés.

Pour la digitalisation, l'attribution d'une enveloppe pour acheter des équipements informatiques a été déterminée en fonction du nombre d'élèves de la structure.

BILAN DU DISPOSITIF DE DIGITALISATION

Pour les écoles relevant du ministère de la Culture, il a été prévu une aide à l'équipement numérique des étudiants, notamment boursiers, qui ont vécu parfois une fracture numérique préjudiciable à leurs apprentissages.

Cette mesure a favorisé l'accès aux enseignements et à la recherche pour les étudiants sur tout le territoire. Des formations ont été organisées dans les écoles, à destination des personnels enseignants, administratifs, techniques, de documentation, afin de développer la maîtrise des

«Cette mesure a favorisé l'accès aux enseignements et à la recherche pour les étudiants sur tout le territoire.»

outils numériques et la connaissance de leurs potentialités.
Cela a ouvert pour les élèves et les enseignants des espaces nouveaux d'agilité et de créativité.

**UN DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE DANS
LE RESPECT DES INTÉRÊTS FINANCIERS DE L'UE**

Des mesures de prévention des risques de fraude, de corruption et de conflits d'intérêts et de double financement ont été mises en œuvre par le ministère de la Culture dans le cadre du plan de soutien aux écoles supérieures d'art. Pour la recherche de double financement, le contrôle se matérialise par une requête (par Nom du bénéficiaire) sur la liste des projets soutenus par l'Europe en France.

La mission achat du ministère de la Culture a édité une Charte de déontologie des achats au printemps 2025. Un déport a été formalisé pour les agents, concomitamment à la Charte de déontologie achats déployée l'année dernière (p.26). Ce document appelle tout agent qui se trouverait en situation de conflit d'intérêts à le signaler et à se déporter le cas échéant en cas de difficulté.

La communication de ce document a été assurée auprès de l'ensemble des réseaux du ministère lors du Comité ministériel des achats du 8 avril 2025.

**LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE CHAQUE
DOSSIER SONT CONSERVÉES PAR LES SERVICES
EN CHARGE DE LEUR TRAITEMENT**

Les services du ministère de la Culture respectent les consignes du tableau de bord élaboré avec le service interne des archives. Ce document a été finalisé en septembre 2025 et a été communiqué par une note signée Secrétaire général.

Il en ressort que les dossiers sont archivés dans les écoles: une liste des pièces justificatives a été communiquée aux établissements afin que leurs dossiers archivés contiennent, a minima, les documents listés dans les annexes de «pièces justificatives» au DSGC de la mesure.

Pour l'ensemble des actions, les pièces justificatives sont conservées 5 ans après le dernier paiement sur le réseau informatique ministériel (soit jusqu'au 31/12/2031).

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1: Référents des dispositifs

ANNEXE 2: Liste des bénéficiaires

RÉFÉRENTS DES DISPOSITIFS

MONUMENTS HISTORIQUES NON ÉTAT			
Référent ministériel contrôle interne	Leslie PARIS Cheffe de la mission du contrôle interne pour la maîtrise des risques	leslie.paris@culture.gouv.fr	01 40 15 86 65 06 09 59 73 05
Coordonnateur au plan de relance	Quentin JAGOREL (en poste de janvier 2021 à septembre 2022)	quentin.jagorel@culture.gouv.fr	01 40 15 88 26
Responsable de la mise en œuvre	Isabelle GADREY	isabelle.gadrey@culture.gouv.fr	01 40 15 88 64
	Carole ROBIN	carole.robin@culture.gouv.fr	01 40 15 88 32
	Manuela ROBERT	manuela.robert@culture.gouv.fr	01 40 15 88 42
	Patrick PARTHONNAUD	patrick.parthonnaud@culture.gouv.fr	01 40 15 88 94
	Antoine AUSTRUIT	antoine.austruit@culture.gouv.fr	01 40 15 84 07
	Karine GOURLAOUEN	karine.gourlaouen@culture.gouv.fr	01 40 15 80 00
	Romain GUISTI	romain.guisti@culture.gouv.fr	01 40 15 32 26

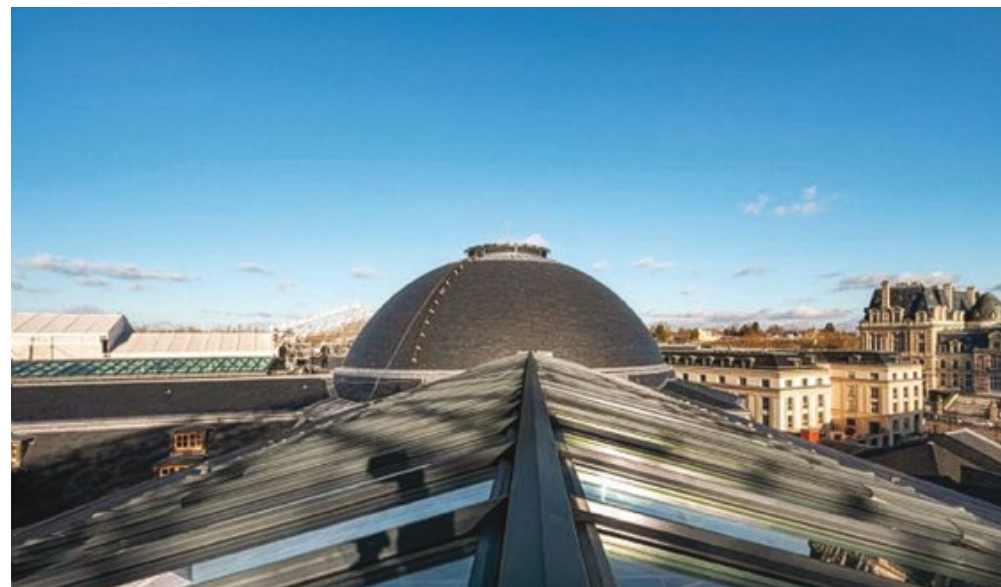
LISTE DES RÉFÉRENTS DRAC/DAC			
DRAC / DAC / DCJS	Référents CIF	SG / DAC / DAC adjoint si non référents	Téléphone
DRAC Auvergne Rhône-Alpes	gwendoline.beaudeau@culture.gouv.fr	laura.jouvert@culture.gouv.fr	04 73 41 27 92 04 72 00 44 49
DRAC Bourgogne Franche-Comté	virginia.laoreti@culture.gouv.fr	fadila.elharti@culture.gouv.fr	03 80 68 50 34 07 63 78 51 42
DRAC Bretagne	francoise.brochet@culture.gouv.fr		02 99 29 67 12 06 37 31 20 66
DRAC Centre Val-de-Loire	emilie.aurousseau@culture.gouv.fr	benoit.lecerf@culture.gouv.fr	02 38 78 85 44
DRAC Corse	jean-luc.sarrola@culture.gouv.fr	guillaume.deslandes@culture.gouv.fr	04 95 51 52 01
DRAC Grand-Est	pascal.dolega@culture.gouv.fr evelyne.schneider@culture.gouv.fr		03 88 15 57 21
DAC Guadeloupe	yann.le-pen@culture.gouv.fr		05 90 41 14 49
DCJS Guyane	anita.paul@guyane.pref.gouv.fr		05 94 21 42 07
DRAC Hauts-de-France	emilie.boulanger@culture.gouv.fr magaly.dupire@culture.gouv.fr		03 28 36 61 59 07 61 57 70 93

LISTE DES RÉFÉRENTS DRAC/DAC			
DRAC / DAC / DCJS	Référents CIF	SG / DAC / DAC adjoint si non référents	Téléphone
DRAC Île-de-France	marie.semery@culture.gouv.fr		01 56 06 52 54
DAC Martinique	lucienne.havenel@culture.gouv.fr myriam.leduff@culture.gouv.fr	johan-hilel.hamel@culture.gouv.fr	05 96 60 87 10
DAC Mayotte	dawanti.ngana@culture.gouv.fr	franck.senant@culture.gouv.fr	+262 69 63 00 48
DRAC Normandie	arnaud.gaillard@culture.gouv.fr isabelle.couget@culture.gouv.fr		02 31 38 39 84 06 60 33 19 82
DRAC Nouvelle-Aquitaine	emmanuelle.schweig@culture.gouv.fr marie-pierre.laurent@culture.gouv.fr guillaume.sence@culture.gouv.fr		05 57 95 01 51 07 60 82 08 66
DRAC Occitanie	arnaud.combalbert@culture.gouv.fr	catherine.monnet@culture.gouv.fr	04 67 02 32 34
DRAC Provence Alpes Côte-d’Azur	agnes.mathieu@culture.gouv.fr antoINETTE.taveau@culture.gouv.fr louis.burle@culture.gouv.fr		04 42 16 19 77 06 60 77 97 82
DRAC Pays-de-la-Loire	helene.leruste@culture.gouv.fr janique.moriniere@culture.gouv.fr		02 40 14 23 84 07 60 62 15 23
DAC La Réunion	nassera.issaouni@culture.gouv.fr	johny.malarme@culture.gouv.fr	+262 262 21 91 48 +262 692 55 58 28

ANNEXE 2



ÎLE-DE-FRANCE



ENSA
Paris-Malaquais
Réaménagement
du bâtiment Perret.

RÉNOVATION

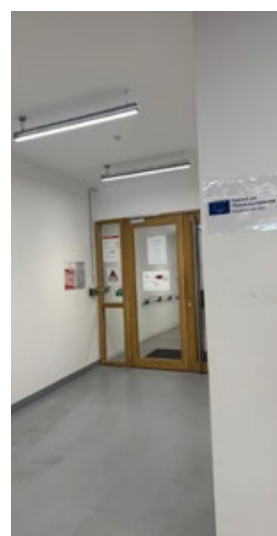
Liste des
bénéficiaires

ENSA Versailles

Restauration
(première phase)
du clos et couvert
de la Petite écurie
du Roi.

ENSA
Paris-La Villette

Travaux
d'aménagement
du bâtiment
des Ardennes.



École du Louvre

Réaménagement
partiel de l'École
du Louvre pour
les espaces
de bibliothèque,
centre de recherche
et cafétéria.



ÎLE-DE-FRANCE

École nationale supérieure de création industrielle

Rénovation de la façade située rue Nicolas Appert.



Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

La sécurisation des infrastructures, la modernisation des logements étudiants, l'amélioration des équipements numériques, la rénovation des espaces pédagogiques, et de la médiathèque.

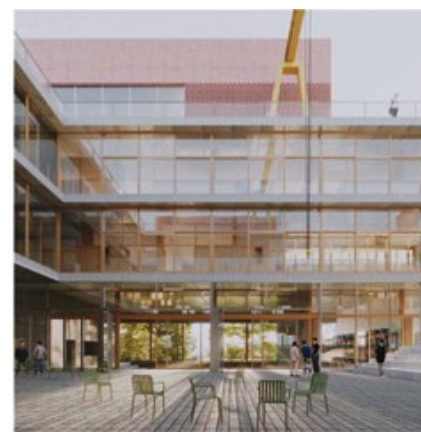
École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris

Travaux aile sud du Mûrier.



ENSA Cergy centre d'art YGREC

Construction d'une nouvelle école avec intégration du centre d'art de Cergy.



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon

Extension et Réhabilitation du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon

ENSA de Grenoble

Création d'un FAB LAB avec la création et équipement d'un laboratoire en technologies numériques de conception et de fabrication « Fab Lab in the Alps ».



HAUTS-DE-FRANCE



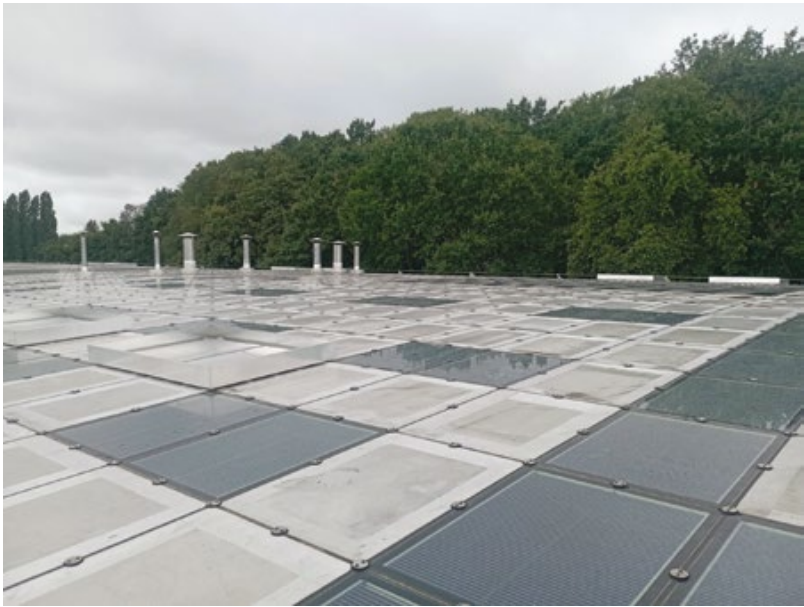
ENSA de Lille

Restauration du clos couvert du bâtiment Eldin (1977) et extension en toiture



NOUVELLE-AQUITAINE

ENSA de Limoges
Réfection intégrale
de la toiture.



ENSA de Bordeaux
Réhabilitation
du bâtiment Pyramide



OCCITANIE

ENSA
de Montpellier
Rénovation
thermique du
bâtiment principal
de l'école



CRÉDITS PHOTOS

ÎLE-DE-FRANCE

ENSA Versailles: Patrick Tournebœuf/Oppic
École nationale supérieure
de création industrielle: Thierry Ardouin/Oppic
École du Louvre: Majid Boustany
École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris: Clément Poimboeuf
Autres photos: droits réservés

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Conservatoire national supérieur de musique
et de danse de Lyon: Karldupart/Creative Commons
ENSA de Grenoble: droits réservés

HAUTS-DE-FRANCE

Toutes photos: droits réservés

NOUVELLE-AQUITAINE

ENSA de Bordeaux: Alexandre Coudray
ENSA de Limoges: droits réservés

OCCITANIE

ENSA de Montpellier: droits réservés

ANNEXE 3

DIGITALISATION

Liste des bénéficiaires



**ENSA
Paris-La Villette**
Achat d'équipements
et matériels
informatiques
et audiovisuels pour
les salles de cours
et les amphithéâtres,
et les personnels
de l'école.



**ENSA
Paris-Malaquais**
Achat d'équipements
et matériels
informatiques
et audiovisuels pour
les salles de cours
et les amphithéâtres,
et les personnels
de l'école.



ENSA Versailles
Achat d'équipements
et matériels
informatiques
et audiovisuels pour
les salles de cours
et les amphithéâtres,
et les personnels
de l'école.



ENSBA
Équipements
informatiques
et numériques
du personnel
pédagogique,
vie scolaire et des
salles de cour



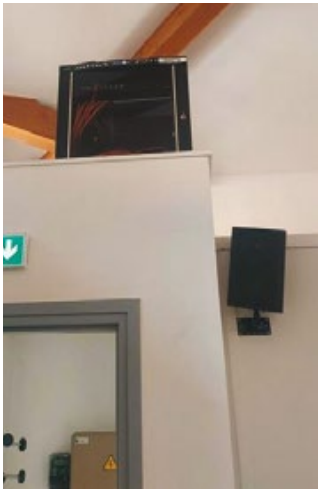
ENSCI
Équipements
informatiques
et numériques
du personnel
pédagogique,
vie scolaire et des
salles de cour



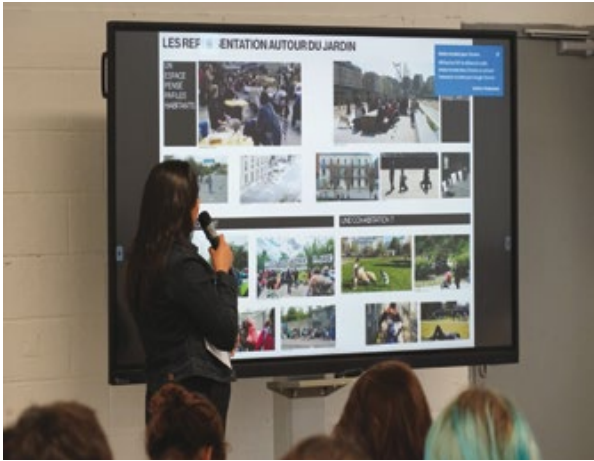
Auvergne-Rhône-Alpes

CNSMDL (Lyon)

Câblage et d'installation de bornes Wifi pour digitaliser les espaces de cours et bureaux administratifs



Hauts-de-France



ENSA de Lille

Achat d'équipements et matériels informatiques et audiovisuels pour les salles de cours et les amphithéâtres, et les personnels de l'école.



Nouvelle-Aquitaine



ENSA de Bordeaux

Achat d'équipements et matériels informatiques et audiovisuels pour les salles de cours et les amphithéâtres, et les personnels de l'école.

CRÉDITS PHOTOS

Toutes photos : droits réservés

